



PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Formation du ministère d'après la Gazette de France. — Confirmation de la mort de la reine de Naples. — M^{lle} Grisi. — Le roi d'Angleterre. — Rapports de la Gazette d'Augsbourg sur les armemens de la Russie. — Suite du procès de Fieschi. — Nouveau Message du général Jackson. Proposition hostile à la France. Réflexions. — Conversion de l'emprunt belge. — Variétés. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 10 février. — On lit dans la Gazette de France :

« Quatre heures. Le ministère est formé. Louis-Philippe a demandé huit noms à MM. Dupin, Sauzet et Passy, et voici ceux que M. Dupin a présentés :

- M. Dupin, garde des sceaux ;
- M. le comte de Flahaut, ministre des affaires étrangères ;
- M. le maréchal Molitor, ministre de la guerre ;
- M. de Montalivet, ministre de l'intérieur ;
- M. Gautier, ministre des finances ;
- M. le vice-amiral Rosamel, ministre de la marine ;
- M. Passy, ministre du commerce ;
- M. Sauzet, ministre de l'instruction publique.

On dit que M. Persil remplacera M. Dupin comme procureur-général à la cour de cassation. MM. Martin (du Nord) et Bérenger (de la Drôme) sont les candidats du tiers-parti à la présidence de la chambre. »

Le Messager donne la même version pour la formation du ministère, mais il ne reproduit cette liste que comme bruit de bourse.

On lit dans l'Impartial :

« Minuit. — Rien n'est encore achevé ; la liste qui circulait à quatre heures à la chambre contient en effet les bases de la future combinaison, mais ces bases ne sont pas définitivement arrêtées. M. Dupin doit se rendre encore demain matin au château. »

Le Journal de Commerce dit que hier soir MM. Guizot et de Broglie ont quitté leurs résidences ministérielles. Les autres ministres n'ont pas encore vidé ces lieux.

Le Journal des Débats que la question touche de près, et qui est encore en position d'être bien informé, déclare ce matin que les faits de la journée d'hier se bornent à ceci :

« Dans un entretien qu'ils ont eu avec le roi, MM. Dupin, Passy et Sauzet ont accepté la mission de former un cabinet. »

« Le soir rien n'était terminé. »

On annonce que le roi vient de faire remise pleine et entière à MM. Lyonnet et Bichat du restant des peines auxquelles ils ont été condamnés. (J. de Paris.)

Une dépêche télégraphique de M. l'ambassadeur de France à Turin, confirme la nouvelle de la mort de la reine de Naples, que nous avons donné hier.

Avant-hier on a remarqué que le nombre des patrouilles était augmenté. Nous lisons dans la Gazette de France d'hier soir : « On parle, dans quelques correspondances politiques de la découverte d'une conspiration qui devait s'attaquer à la chambre des pairs. Des noms marquants sont, dit-on, compromis dans cette affaire. »

Que ces craintes soient vraies ou fausses, nous devons dire que nous avons pu voir, hier soir encore, que les patrouilles étaient plus fréquentes et plus nombreuses. (J. du Commerce.)

On s'est beaucoup occupé, ces jours derniers, de la singulière aventure arrivée au Théâtre-Italien, à Mlle. Grisi. On se rappelle que le personnage qui éprouva par heure l'objet de sa passion malheureuse, après s'être présenté armé en guerre pour faire une déclaration d'amour, fut appréhendé au corps par la police. Procès-verbal ayant été dressé des faits, l'instruction judiciaire devait s'en suivre. Mlle. Grisi et ses conseils pensèrent que la constatation de flagrant délit la dispensait de porter plainte. Le juge d'instruction saisi de l'affaire, se fondant sur ce qu'il n'y avait pas de plainte déposée, mit le délinquant en liberté, concluant à ce qu'il y avait seulement matière à une poursuite de police correctionnelle pour port d'armes illégales, d'où peut résulter une amende de 16 fr. Mlle. Grisi ne tarda pas à apprendre la nouvelle de l'élargissement : car le soir même, lorsqu'elle rentra chez elle, elle eut encore à subir l'effroi d'une nouvelle apparition. Epouvantée de cet acharnement, elle manifestait l'intention de quitter Paris. Grande alarme à la direction du Théâtre-Italien. L'oncle de ville, Grisi et M. Robert se sont alors adressés au préfet de police pour le prier de prendre les mesures nécessaires pour assurer le repos de la belle cantatrice.

Si nous en croyons un journal du soir, le préfet de police a permis à Mlle. Grisi de porter sur elle un pistolet. Hier, ajoute la feuille que nous citons, Mlle. Grisi, qui commence probablement à se rassurer un peu, avait son pistolet et s'exerçait en riant à viser ses camarades. Elle

se croit déjà assez forte pour ne point manquer Lablache à quatre pas. »

L'extrait suivant de la Gazette d'Augsbourg semble annoncer que l'empereur Nicolas ne reste pas inactif dans ses préparatifs de guerre, et qu'il est prêt à ramasser le gant s'il lui est jeté par l'Angleterre.

S'il est vrai que ces jours derniers lord Palmerston s'est expliqué fort sérieusement vis-à-vis le comte Pozzo di Borgo et l'a invité à faire en sorte près de son gouvernement que l'on s'arrange amicalement pour les difficultés qui existent à l'égard de la navigation de la mer Noire, et qu'on n'attende pas les voies de rigueur ; si, de plus, il se confirme que l'ambassadeur ait donné pour réponse qu'il ne pouvait se rendre aux désirs du noble lord par la raison que ce serait partir d'un principe illégal et autoriser l'intervention d'un tiers dans les affaires étrangères, on pourrait croire que le langage violent du Morning Chronicle est quelque chose de plus qu'une mauvaise humeur passagère inspirée par l'attitude de la Russie, ou un moyen de détourner l'attention des divisions intérieures de l'Angleterre.

On ne peut ainsi prévoir si lord Palmerston, dans la disposition qui règne actuellement en Angleterre, à l'égard de la Russie, n'ira pas aussi loin, et ne jettera pas le gant à la Russie. On connaît trop bien le caractère de l'empereur Nicolas pour douter un seul instant que la Russie relève ce gant ; mais les résultats sont d'autant plus difficiles à prévoir.

Les armemens considérables dans les ports anglais, l'échange continu de courriers entre Londres et la station anglaise dans la Méditerranée, ne paraissent pas une chose peu significative, et s'il est permis d'ajouter foi à certains bruits qui circulent ici, l'amiral Rowley aurait ordre de faire une démonstration contre les Dardanelles, et même de s'emparer de ce passage ? Aussitôt qu'on ne donnerait pas accès aux représentations urgentes qui doivent être faites en ce moment à St.-Petersbourg de la part de l'Angleterre.

Le gouvernement aurait alors des mesures à prendre, de son côté, pour ne pas être surpris. Il ne peut pas ignorer ce que l'on prépare en Angleterre, et l'on ne doit ainsi pas s'étonner d'apprendre qu'on fait dans la Russie du sud de grands préparatifs militaires qui doivent avoir un but tout particulier. Il est malheureux que le monde ne puisse pas jouir d'une entière tranquillité. Aujourd'hui ces nouvelles difficultés ne seraient pas l'œuvre des circonstances ; on les aurait créées à dessein. Il serait à désirer que l'on fut dans l'erreur, et que lord Palmerston aimât moins la guerre qu'on ne le suppose. La guerre est bientôt commencée, mais comment se fera-t-elle et quelle sera la fin ? Voilà la question difficile.

Un singulier incident a marqué la séance royale du parlement anglais. Le temps était si sombre que le roi éprouva de la difficulté à lire son discours. A un certain endroit, il fut obligé de recourir à lord Melbourne, et lui dit assez haut pour être entendu des tribunes : « Quel mot y a-t-il là ? » Bientôt après, le roi fut obligé de s'arrêter tout à fait. On apporta des lumières, et le roi, au lieu de continuer sa lecture, la recommença de nouveau, après avoir dit d'une voix ferme :

« Milords et messieurs, l'obscurité m'a empêché de lire ce discours d'une manière propre à commander votre attention ; mais, ayant obtenu de la lumière, je vais le recommencer, et je pourrai le lire de façon à mériter l'attention de vos seigneuries et de MM. de la chambre des communes. »

COUR DES PAIRS. — Affaire Fieschi.

Audience du 8 février. — M. le procureur-général : Accusé Pepin, vous avez nié vos relations avec Fieschi lorsqu'il prenait le nom d'Alexis ; pourtant c'était sous ce nom qu'il se faisait faire des fournitures qui lui étaient portées chez vous. On peut induire de là que vous connaissiez l'achat des canons de fusil, puisque Fieschi prenait ce nom-là chez Bury.

Pepin : Non, monsieur, je n'ai nullement connu cet achat, je le jure.

D. Vous avez nié avoir été à Ste-Pélagie dans le courant d'avril ; or, j'ai la preuve que vous y êtes allé trois fois ; et au dire de Fieschi ce serait alors que vous auriez cherché parmi les détenus quelqu'un qui pût vous faire avoir les canons de fusil. — R. Je n'allais à Ste-Pélagie que pour voir Lecomte. Dans mes précédents interrogatoires je l'ai toujours dit. Jamais je n'ai parlé à Fieschi de mes relations avec ces messieurs.

M. le procureur-général : Il ressort pourtant de vos précédents interrogatoires que vous avez dit avoir vu Cavaignac et Guinard.

Pepin : Je n'allais voir que Lecomte, j'ai pu voir Cavaignac et Guinard dans la cour parmi les autres détenus.

Après quelques autres dépositions ainsi nulantes on passe à l'audition des témoins à décharge. Nous nous bornerons à mentionner les dépositions les plus importantes.

On introduit le témoin J.-J. Baude, membre de la chambre des députés, appelé sur la requête de Fieschi. (Marques d'attention.)

M. Baude : J'ai à rendre compte de mes relations avec Fieschi, j'ai reconnu en lui un homme capable de faire beaucoup de choses, et le bien et le mal ; son dévouement m'a paru extrême, son intrépidité rare ; je n'ai pas à le présenter sous un mauvais côté, je lui rends donc justice. Je l'ai vu plusieurs fois depuis l'attentat qui lui procure une si triste célébrité ; il me conta tous ses revers, et lorsque je lui reprochai de ne pas s'être adressé à moi dans sa détresse, il me répondit en faisant allusion à ses condamna-

tions antérieures qui l'avaient empêché de se représenter chez M. Ladvocat.

Pendant toute la déposition de M. Baude, Fieschi garde un profond recueillement qui contraste avec sa mobilité habituelle.

Le sieur Cantaine, grainetier, rue de Maison-Blanche, déclare avoir vu Morey dans la matinée du 28 juillet ; il n'avait pas plus l'air dérangé que d'habitude.

M. Caunes, inspecteur des eaux de Paris, est appelé à la requête de Fieschi.

M. Caunes a connu Fieschi en 1831, il cohabitait alors avec la femme Petit. Celle-ci paraissait intelligente, un peu évaporée ; Fieschi lui produisit une assez mauvaise impression. Je ne la lui cachai pas, continue M. Caunes ; Fieschi, qui s'en aperçut d'abord, me dit que je ne tarderais pas à concevoir une meilleure opinion de lui, à la manière dont il se conduirait, et il tint parole. Quant à ses opinions politiques, il me parut très infatué du napoléonisme ; je le fis placer comme surveillant pour des travaux de canalisation de la Bièvre. Il s'y conduisit parfaitement bien. Quelque temps après, le gardien du moulin de Croullebarbe disparut ; je priai le gardien en chef de le faire remplacer par Fieschi. Ce choldra vint, j'en fus atteint, je voulais aller dans une maison de santé, Fieschi me dit non ; on ne vous y soignera pas bien, je vous emmène chez moi ; et il me força à venir. Et vraiment MM. les pairs, il est bien pénible de voir quelqu'un envers lequel on doit avoir tant de reconnaissance, dans une position aussi déplorable. Fieschi m'a soigné avec un zèle et un dévouement qui ne peuvent se peindre. Je Guéris. Fieschi continua ses fonctions de surveillant, il était chargé de faire la paye. On se plaignait qu'il fit des retenues. Information faite, il se trouva que Fieschi faisait effectivement quelques inexactitudes, en ne payant pas toutes les dépenses qu'il devait, mais alors, quand il était en retard, il payait ces dettes-là avec ce qui lui était dû de son salaire. Lorsque j'examinai les comptes il m'expliqua cela, et il se trouvait effectivement en retard ; mais j'ai la conviction intime qu'il aurait payé.

Fieschi. Certainement, M. Caunes le sait bien, quoi qu'on ait dit que j'ai volé de cet argent-là. Je demanderai encore à M. Caunes si pendant qu'il était malade je n'allai pas jusque sur le boulevard pour chasser les chiens dont les aboiements eussent pu troubler son sommeil.

M. Caunes. Le fait est vrai, il est impossible d'avoir mis plus d'affection dans les soins qu'il m'a prodigués. Quelque temps après on apprit qu'il s'était présenté faussement comme condamné politique, il perdit son emploi.

M. Caunes rend ensuite compte de la conduite de Fieschi pendant les émeutes ; Fieschi, dit-il, est un peu comme un cheval de bataille, dès qu'il entend le fusil, il se dresse, il est naturellement stratégique ; dans les journées de juin, j'eus toutes les peines du monde à l'empêcher d'aller se battre, il resta près de moi toute la nuit.

Fieschi. Je ne pouvais aller cette nuit-là, ni en avant, ni en arrière, de peur d'être traqué par les bourgeois et par les militaires ; on veut que j'aie cherché à me mêler aux insurgés ; ce n'est pas vrai ; on le dit : chacun cherche à défendre sa cause, je dis bien à mon chien : « Titi, défends la queue. » (Hilarité générale.) Ce qu'il y a de vrai, c'est que le matin je me mis une veste ronde, je levai le pied, et j'allai trouver M. Ladvocat.

M. Dupont : Je ne cherche pas à dire que Fieschi se soit mêlé aux émeutiers ; mais comment a-t-il pu se mêler aux combattants, et rendre tant de services à M. Ladvocat dans ces mêmes journées de juin.

Fieschi : Je répéterai que j'étais parti le matin. On sait bien ce qu'a dit M. Ladvocat sur mon compte.

M. le président : Le témoin peut se retirer. (M. Caunes tend la main à Fieschi en passant, celui-ci la lui serre avec effusion.)

Audience du 9. — A midi et demi, les accusés sont introduits. Boireau semble moins pâle et moins abattu qu'hier. Pepin est plus soucieux que d'habitude. Morey, toujours impassible, a pris sa place habituelle dans son large fauteuil. Fieschi échange des signes avec Nina Lassave. Boireau s'entretient vivement avec M. Paillet, son défenseur. Il veut adresser quelques paroles à Fieschi, les gardes municipaux l'en empêchent assez brutalement. On sait que les accusés depuis leur arrestation, ont toujours été tenus isolés les uns des autres. Il ne reste plus que 60 témoins à décharge à entendre. Cette partie des débats marchera vite. Il est probable que M. Martin (du Nord) commencera demain son réquisitoire. Il doit s'occuper des faits généraux, la discussion des faits particuliers ayant été réservée à M. l'avocat-général Franck Carré.

A une heure moins 20 minutes la cour entre en séance. M. Gauchy procède à l'appel nominal. Pendant ce temps, Boireau a parcouru la Gazette des Tribunaux où il est question du complot de l'affaire de Neully, où cet accusé se trouverait compromis.

La cour continue l'audition des témoins appelés à la requête de l'accusé Morey.

M. Corréard raconte que Fieschi avait présenté un certificat, où la signature du directeur de la prison d'Embrun était contrefaite. (Fieschi baisse la tête.) Le fait a été signalé de suite à la cour royale.

M. Dupont, au témoin : Avez-vous jamais entendu Fieschi, tenir des propos contre la personne du roi, parler d'assassinat ?

Le témoin : Je ne sais pas si je dois aggraver la position des accusés.

M. le président : Dites toute la vérité.

M. Corréard raconte que Fieschi était fort importun pour réclamer des indemnités ; il voulait un emploi, puis comme tout cela ne pouvait s'obtenir, Fieschi s'emporta et

dit : puisqu'on ne veut pas me donner ce que je demande, moi qui ai une femme et des enfants, je me jetterai dans les émeutes ; je tuerai tout le monde, roi, princes, ministres, etc. — On se moqua de ces emportements.

Fieschi. On vérifiera l'affaire du certificat. Le général Franchetti sait toute la vérité à ce sujet. Il sait bien que j'avais fait partie de l'expédition de Murat. Quand à ces propos qu'on me prête, je ne crois pas les avoir tenus. Au reste, c'était des propos en l'air.

On entend encore quelques témoins cités à la requête des accusés Pepin, Boireau et Bescher.

La fin de l'audience du 9 a été consacrée à la fin de l'audition des témoins. Dans l'audience du 10, le procureur général a obtenu la parole pour prononcer son réquisitoire.

NOUVEAU MESSAGE DU GÉNÉRAL JACKSON.

Les journaux américains du 21 janvier ont apporté le texte d'un Message du général Jackson. Le président des États-Unis propose de prohiber l'importation des produits français dans les ports de l'Amérique, et des préparatifs de guerre à l'instar de ceux que fait la France. Quant à la rétractation du langage qu'il a tenu antérieurement et que la France réclame avant l'acquiescement des sommes stipulées dans le dernier traité, le président la rejette. Il désavoue cependant toute intention d'en appeler plutôt à la crainte qu'à la justice de la France. Voici la partie du Message concernant les mesures à prendre contre la France :

« Dans les circonstances actuelles, dit le président, il me paraît suffisant de prohiber l'importation aux États-Unis des produits de la France et d'interdire aux navires français l'entrée dans nos ports. Vous aurez, vous représentants de la nation à choisir entre cette mesure ou un bill de non-intercourse ou bien encore d'autres mesures. Quant à moi je recommande la première de ces mesures comme étant dans la situation actuelle des affaires la moins nuisible à notre commerce et comme devant susciter le moins de difficultés possibles, dans le cas où le gouvernement français nous rendant justice on en reviendrait à des communications amicales et comme pouvant servir de préliminaires à des mesures plus énergiques, si leur adoption devenait nécessaire par suite d'événements ultérieurs.

« Nous avons appris par le retour de notre chargé d'affaires que des préparatifs de guerre avaient lieu dans les ports de France et qu'ils étaient destinés pour nos mers. Je n'ai reçu aucun renseignement authentique sur le but de ces armemens, et je n'ai aucun autre moyen de les apprécier que ceux qui sont communs à vous et au public, mais quelle que soit leur véritable destination les considérerons nous cependant comme coïncidence avec les vues hostiles de la France, et dans tous les cas ils sont de nature à nous engager à prendre de notre côté de semblables mesures ; par conséquent je recommande vivement des préparatifs larges et prompts pour l'augmentation de notre marine et la défense de nos côtes.

Si tout cet appareil de forces est véritablement destiné à exercer quelque influence sur le gouvernement et le peuple des États-Unis dans la question pendante entre les deux nations ; alors il serait déshonorant d'hésiter un seul instant dans l'alternative que nous laisserait un tel état des choses. Arrive que pourra l'explication que demande la France ne pourra jamais être accordée et aucun armement quelque puissant, quelque imposant qu'il soit, fait au loin ou dirigé sur nos côtes ne saura j'en suis sûr nous effrayer ni nous empêcher d'accomplir les devoirs qui nous sont imposés par nos commettants ce que nous devons à notre caractère national et au monde entier.

Un journal fait au sujet du Message du général Jackson, les remarques qui suivent :

« Le ton du Message, il faut en convenir, est celui de la défiance et presque de l'hostilité, mais il est bien probable que pendant que les chambres discuteront sur l'opportunité des mesures préliminaires recommandées par le général Jackson, la nouvelle de l'acceptation par la France de la médiation anglaise viendra à leur connaissance et suspendra l'exécution de ces mesures. La connaissance de l'effet produit en France par le dernier Message doit aussi leur être maintenant connu. En Angleterre, où les choses sont examinées avec sang-froid, l'arrivée du Message et les commentaires des journaux toriens n'ont en rien influé sur le cours des fonds et dans l'état d'intimité qui existe avec la France. Ils n'auraient pas manqué d'être affectés si l'on avait conçu quelques craintes sérieuses.

BELGIQUE.

Bruxelles, 11 février. (Trois heures.) — La forte tendance à la baisse qui, s'était manifestée hier soir au Lloyd, a fait de nouveaux progrès aujourd'hui. Le cours de la dette active espagnole est descendu jusqu'à 47 1/2 papier. Après la cote, il y avait 47 5/8 argent. On a fait peu d'affaires. Il y a eu de nombreux paris sur le cours de Paris, et bien qu'il ne fut pas généralement connu on admettait qu'il venait à 48 3/8 ou 3/8 de hausse sur le précédent.

Anvers. (Deux heures.) — Ardoin 47 3/4 5/8 5/8 argent.

Londres, 9 février. (Quatre heures.) — Notre bourse a été très-lourde, à cause des nouvelles guerroyantes arrivées des États-Unis. Le dernier message du président Jackson est menaçant contre la France ; on espère toutefois que la médiation appaisera ce bruit. Consolidés comptant 91 ; belges 102 3/4 ; hollandais 2 1/2 p. c. 54 7/8 55, 5 p. c. 103 3/8 1/4 1/2 ; Espagnoles active comptant 47 3/4 7/8 1/2 3/4 ; fin courant 47 3/4 7/8 1/2 3/4 ; passive 15 1/2 5/8 3/4 ; différée 23 5/8 ; portugais 5 p. c. 83, 3 p. c. 57 7/8 ; brésiliens 85 1/2.

La plus grande partie de la séance d'hier a été occupée par des discussions de priorité, sur les différentes questions de principes à résoudre avant de passer au vote des articles. La chambre a enfin décidé qu'elle s'occuperait d'abord des questions posées par M. le ministre de l'intérieur.

Les bourgeois et les échevins exerceront-ils collectivement le pouvoir exécutif ? Le roi nommera-t-il le bourgmestre et les échevins dans le sein du conseil ?

M. Dubus ayant pris la parole pour combattre ces questions, il a été rappelé au règlement par M. Lebeau qui s'est plaint de la longueur de la discussion de la chambre, et de la lenteur qu'elle apporte dans ses travaux. Ce rappel au règlement a donné lieu ensuite à une vive discussion de personnalités et de récriminations, et à un tumulte peu ordinaire dans la chambre. La clôture réclamée à grands cris a été mise aux voix par appel nominal, mais plusieurs membres ayant quitté leurs bancs, la chambre ne s'est plus trouvée en nombre, et la séance a dû être renvoyée à aujourd'hui.

Le sénat a adopté dans sa séance d'hier sans aucun changement le budget de la guerre, et a entendu le rapport de quelques pétitions.

LIEGE, LE 12 FÉVRIER.

DE LA CONVERSION DE L'EMPRUNT BELGE.

M. de Pouthon vient de publier une brochure remarquable sur la conversion de l'emprunt belge. Outre le grand intérêt qu'elle offre elle-même, en présence de la crise qu'a fait naître en France la seule proposition de la conversion des 5 p. 0/0, la brochure de M. de Pouthon devient une œuvre d'à-propos.

L'auteur a senti que le grave dissentiment qui a éclaté en France, entre l'ancien ministre et la chambre, à l'occasion du projet de conversion des 5 p. 0/0, était de nature à influer sur l'appréciation du projet de conversion de l'emprunt belge qu'il se proposait de traiter. Aussi s'est-il attaché à établir, qu'il n'y a, ni sous le point de vue moral, ni sous le point de vue politique, aucune espèce d'analogie entre la conversion des 5 p. 0/0 français et celle de l'emprunt belge.

Nous dirons d'abord, car telle est notre conviction, conviction partagée d'ailleurs par M. de Pouthon, que la conversion proposée en France, est quant à présent une mesure dangereuse, impolitique, et dont tous les inconvénients ont été fort bien appréciés par le ministre français, puisqu'il en a fait une question de cabinet.

Les dangers de cette mesure n'ont pas été exposés en France avec plus de vérité que ne le fait M. de Pouthon : « Là, dit-il, il s'agit de froisser une masse d'intérêts qui forment le principal appui de l'ordre de choses fondé par la révolution de juillet ; la mesure exposerait à des maux incalculables si, pendant son exécution, il survenait quelque événement politique qui engagea les rentiers à demander le remboursement dont l'option doit leur être laissée ; et comment parer à cette éventualité, sans enlever à la conversion le caractère moral et légal nécessaire à toute opération de crédit public. »

Il faut lire la brochure de M. de Pouthon, pour être convaincu de tous les dangers de la proposition de M. Hamann, proposition qui devient en quelque sorte sous la plume de notre écrivain, comme une nouvelle boîte de Pandore.

Mais en est-il de même de la conversion de l'emprunt belge ? Non, répond l'auteur de la brochure, et il le prouve.

L'adoption de cette mesure aurait pour résultat, d'après ses calculs, une économie de 150,000 fr. sur les commissions, frais, changes et rechanges, nécessités par le service de notre emprunt ; si l'on ajoute la réduction d'un 5^e sur la rente, réduction très-possible chez nous, l'opération étant bien conduite et favorisée par les circonstances, le budget des dépenses serait déchargé annuellement d'un million de francs.

La moralité de la mesure n'est point mise en doute par M. de Pouthon ; la faculté accordée par nos codes au débiteur de pouvoir toujours se libérer, appartient certes à l'Etat comme aux particuliers, et il n'y a point de raison pour forcer le premier à rester débiteur malgré lui.

La conversion en Belgique ne frapperait point comme en France, les rentiers dans leurs moyens d'existence, elle n'attaquerait point les intérêts de l'industrie et du commerce.

Chez nos voisins, 145,000 familles sont intéressées dans la rente ; un grand nombre de rentiers avaient confié toute leur fortune à l'Etat ; ils avaient

établi leurs dépenses sur le revenu des placements qu'ils avaient opérés. Pour ceux-là il s'agit de changer leur genre de vie, leurs habitudes, de se résigner en un mot à moins d'aisance. En Belgique, il n'en serait pas ainsi, et ce n'est point trop hasarder de dire qu'il n'existe pas un seul créancier de l'Etat dans le cas de devoir modifier son genre de vie par suite d'une réduction du taux de l'intérêt : notre dette nationale est fondée depuis trop peu de temps et certes les particuliers n'ont pu encore se faire l'idée d'y placer toute leur fortune. — En France, il s'agit d'une opération de deux milliards qui pourrait entraîner les plus dangereuses perturbations, si, pendant l'exécution il survenait un événement qui fût de nature à engager les rentiers à lui opposer une résistance quelque peu sérieuse ; (une apparence de guerre, par exemple) ; et la concentration de capitaux aussi considérables sur un seul point, gênerait les transactions commerciales et industrielles. En Belgique, il ne s'agit que de quelques millions dont le déplacement ne saurait jeter la perturbation dans la société ou dans le mouvement des affaires ; il ne pourrait même influer que d'une manière très-imperceptible sur le taux général de l'intérêt.

Telles sont les propositions, établies jusqu'à l'évidence dans la brochure de M. de Pouthon.

L'auteur pose ensuite cette question : *L'Etat a-t-il la faculté de rembourser l'emprunt par anticipation ?* Il l'a résolu par l'affirmative, après une discussion savante, pleine de logique et remplie de renseignements pratiques, qui seroit d'une grande utilité aux légistes qui voudraient approfondir cette question.

M. de Pouthon ne veut abandonner son sujet qu'après l'avoir examiné sous toutes ses faces ; il considère donc la conversion sous le rapport du règlement de notre contingent dans la dette de l'ancien royaume des Pays-Bas, et cela en vue d'un traité de paix avec la Hollande ; il conclut que loin d'être un motif de différer la conversion de l'emprunt belge, l'éventualité de ce traité est une raison puissante de presser la réalisation de cette mesure financière.

Notre écrivain s'occupe encore du mode de conversion : il passe en revue les différents projets conçus en France par M. de Villèle et par M. Hamann ; il indique lui-même plusieurs des moyens qui pourraient servir de bases à un système de conversion de l'emprunt belge : notre article dépasserait l'étendue que nous pouvons lui donner, si nous suivions l'auteur dans ses aperçus et dans ses calculs ; nous nous bornerons à dire que ce travail présente un vif intérêt, que les avantages de la conversion y sont présentés avec une force, une logique entraînante, et que la brochure de M. de Pouthon est destinée à exercer une grande influence sur l'opinion publique, et sur les résolutions de la législature, quand cette question viendra à être agitée.

Le 4 de ce mois, un incendie a éclaté à Heppen, commune de Beverloo, et a réduit en cendres la ferme du sieur Vanceer. Tout le mobilier de la ferme, ainsi qu'un cheval, une vache, et une grande quantité de grains, ont été la proie des flammes. Ce désastre, dont la cause est encore inconnue, a plongé une famille entière dans la désolation et la misère. (Nouvelles.)

— On écrit de Londres, 6 février :

Encore un navire brûlé en mer. Le superbe navire régulier *Hibernia*, de New-York, à Liverpool, a été réduit en cendres. Une de nos grandes compagnies s'y trouve pour liv. 5000.

— Un projet de chemin de fer de Liège à Seraing, avec pont sur la Meuse devant servir en même temps pour la route de Liège à Dinant, vient d'être présenté au ministre de l'intérieur, par les sieurs Mangin et Engler, ingénieurs. Ce projet dont la dépense d'exécution est estimée à plus d'un million, réunira à la grande route en fer d'Anvers à Cologne, le bel établissement de M. Cockerill, et toutes les houillères et usines des bords de la Meuse.

VARIÉTÉS.

DE L'ITALIE ET DU VOYAGE DE M. DE VALERY.

Italiam ! Italiam !
Virg. *Æneid.*

A moins d'être absolument étranger au culte de l'art et à la religion des poétiques souvenirs, à moins d'être un barbare enfoncé jusqu'à la cheville, la tête la première dans le commerce des épices, il est impossible qu'on n'ait pas éprouvé une fois ou deux le désir de faire un voyage en Italie. Voir le théâtre de tant de merveilles, respirer cette atmosphère tout imprégnée des émanations du génie et de la gloire, errer dans ce musée rempli de tous les chefs-d'œuvres, saluer sur la cime des Alpes ou de l'Apennin, l'astre étincelant que nos climats brumeux décolorent, que

templer ce qui reste des monumens de la vieille Rome, à l'heure où les pâles clartés de la lune semblent rendre une vie mystique aux ruines, quel enchantement! et peut-on croire qu'il y ait des âmes assez obtuses, assez prosaïques pour ne pas vibrer d'enthousiasme à l'idée d'un tel spectacle et des émotions qu'il promet? L'Italie, c'est le rêve de l'artiste, c'est la patrie de l'inspiration, c'est le pôle magnétique vers lequel se dirige tout ce qui est sensible à l'attraction du sublime. Les élans de la pensée, les aspirations du désir nous transportent sur cette terre de prodiges; nous voudrions, nous enfans du nord, voir de plus près le soleil italien, et sentir l'influence de ses rayons créateurs; mais vouloir n'est pas pouvoir, et, à côté de l'imagination qui a des ailes, il y a la réalité qui marche avec des semelles de plomb. Ne me parlez pas d'indépendance et de volonté: tout est servitude dans ce monde sublunaire. On est enclavé à une profession, cloué dans une chaire ou à un comptoir, enchaîné à la glèbe d'une occupation quotidienne, parce qu'avant tout il faut vivre; et ne vous avisez pas de former un projet en dehors des habitudes et de l'ornière de la vie, car le devoir est là qui vous saisit par l'oreille, et vous ramène dans ce qu'on est convenu d'appeler le droit chemin. Que faire donc, si vous êtes épris de l'Italie, si vous voulez méditer sur ses débris, interroger ses cendres, rêver sur ses tombeaux; si vous désirez connaître les détails de son histoire, les traits de sa physionomie, les accidens de sa civilisation, les fortunes diverses de son existence sous le triple aspect de la guerre, de la religion et de l'art, les phases de sa destinée comme nation, et le cortège de ses illustrations en tout genre? Il faut prendre, au lieu du bâton de pèlerin, le livre de M. Valéry: c'est un brillant panorama dont tous les tableaux sont dessinés d'après nature. De cette façon, vous pouvez parcourir toute l'Italie sans sortir de chez vous, sans compromettre en rien vos affaires, sans avoir à payer ni voiture, ni passe-port, sans rien livrer aux poinçons et à l'estampille de la douane italienne, et surtout sans avoir rien à craindre de l'escopette du brigand des Abruzzes, considération importante, si vous avez la faiblesse d'être poltron.

Voltaire, lui aussi avait grande envie de voir l'Italie, le berceau de l'Arioste, son poète, et ce fut la crainte qui le refusa. Il n'osa jamais, tout cardinal qu'il pouvait être, mettre le pied sur le territoire de la sainte inquisition; il savait que Giordano Bruno avait eu l'honneur d'être brûlé, en sa qualité d'hérétique, l'an du jubilé; il se rappelait la belle chemise de soufre, dont on avait revêtu Vanini, grand coupable qui démontrait l'existence de Dieu par d'autres argumens que ceux de l'église; et lui, le plus terrible, le plus infatigable des démolisseurs de l'autorité catholique, il hésitait un peu à s'exposer aux représailles d'un pouvoir qu'il avait si rudement attaqué, il ne se sentait pas du tout disposé à s'approcher du Volcan, à l'exemple de Pliny, et ses fantaisies de poète n'allaient pas jusqu'à lui faire braver le redoutable tribunal qui brûlait péle-mêle les philosophes avec leurs livres, le tout pour l'édification du prochain et la plus grande gloire de Dieu.

Montesquieu fut plus heureux que Voltaire: il vit l'Italie, et les Napolitains prétendent aujourd'hui que la pensée philosophique qui anime l'*Esprit des Loix* est un larcin fait au génie de Vico. Ce n'est pas le moment de discuter ici cette question: je dirai seulement qu'il n'y a aucun rapport de parenté entre le publiciste français et l'auteur de la *Science nouvelle*. Tous deux sont des esprits originaux, placés à une grande hauteur, et beaucoup en avant des idées de leur siècle, leurs systèmes, sans être opposés, sont divers, et il n'y a de commun entre eux que l'impartialité historique et l'élevation de la pensée. Aussi, par une fatalité inhérente à la nature des choses, ils ne furent compris ni l'un ni l'autre de leurs contemporains. On disait du chef-d'œuvre de Montesquieu que c'était de l'*Esprit sur les lois*, et Vico méconnu, martyr du génie et de la misère, attendait sur un grabat que ses concitoyens fissent l'apothéose de celui qu'ils laissaient mourir de faim.

M. Valéry, tout en parlant des voyageurs célèbres qui ont exploré l'Italie, depuis Montaigne jusqu'à Chateaubriand, ne s'occupe peut-être pas assez de rechercher la part d'influence qu'a dû exercer le ciel Ausonien sur l'esprit français. En effet, n'est-il par naturel, n'est-il pas inévitable que le style de l'écrivain se colore de toutes les nuances, de toutes les teintes locales qui s'offrent à ses regards? Croit-on qu'il ne fallait au chanteur des Natchez qu'une imagination comme la sienne pour peindre ainsi la nature vierge du nouveau-monde? Non, lui-même l'a déclaré, il voyageait pour chercher des images, pour enrichir sa palette, et ses descriptions sont d'une réalité tellement saisissante qu'il suffirait à la peinture de calquer cette poésie en faire d'admirables tableaux. Ouvrez l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, et sachez vous re-

cueillir comme en présence d'une chose sainte: le souffle de l'Orient circule dans ce livre, l'âpre soleil de la Judée reluit sur ces pages; on y sent tout à la fois et l'enthousiasme qui inspira les croisades, et les mystères qui environnent le saint sépulcre, et la terreur qui plane sur la vallée de Josaphat. Pour atteindre à cette perfection de l'art, il fallait avoir vu, et l'on peut dire que les voyages de Chateaubriand forment une partie de son talent et de sa gloire. Un éloquent historien de nos jours, pâle jeune homme dont le travail a blanchi prématurément les cheveux, M. Michelet, nous a rapporté d'Italie une histoire romaine qui est un véritable miroir du pays. Chose rare, on trouve réunis dans son ouvrage les différens aspects de la nature physique, de la civilisation ancienne et de la société nouvelle, tout cela défini, expliqué, mis en lumière par une haute philosophie, avec une vivacité et une chaleur de style que l'auteur n'a pu trouver qu'aux lieux mêmes où il puisait les élémens de son histoire. J'aurais désiré qu'un antiquaire aussi savant, un philologue aussi ingénieux que M. Valéry, nous fit mieux connaître le secret des transformations que subit le talent lorsque, transplanté sur une terre étrangère, il se nourrit d'autres sucs et s'épanouit sous un autre soleil.

J'aurais aimé aussi, de la part d'un homme de conscience et de savoir, assez de désintéressement pour rendre justice à l'érudition allemande en général, et, en particulier, aux prodigieux travaux de Niebuhr, de cet homme dont on a pu dire, sans exagération, qu'il avait mieux su l'antiquité que l'antiquité ne s'était sue elle-même. C'est qu'en effet il arrive en histoire le contraire de ce qui se passe en physique, et les lois de l'optique ne sont pas pour les événemens les mêmes que pour les perspectives de la nature. Il faut au spectacle des grandes vicissitudes de l'humanité un éloignement qui permette aux préjugés de s'effacer, aux passions contemporaines de disparaître, afin que la vérité puisse ressortir du milieu des nuages que le présent ne manque jamais d'élever devant elle. Voilà ce qu'il faudrait savoir, car il est facile de déclamer contre le mysticisme allemand, de n'y voir qu'une divination hautaine qui veut se substituer à la réalité des faits, mais il n'est pas aussi facile d'entamer l'enchaînement philosophique des idées, et de faire brèche à un système dont toutes les parties sont unies par un lien providentiel.

Quoiqu'il en soit de ces reproches, on peut suivre M. Valéry comme un guide à travers toutes les curiosités de l'Italie. Il vous conduira partout, en vous racontant mille anecdotes intéressantes, il vous ouvrira toutes les bibliothèques, toutes les galeries de statues et de tableaux, mêlant à ses explications la biographie des artistes ou l'esquisse des lieux; il vous mènera au tombeau du Tasse restauré par Chateaubriand, au laurier de Virgile, planté par Pétrarque et renouvelé de nos jours par Casimir Delavigne; enfin, vous ne sauriez trouver un *cicerone* plus instruit et plus sûr.

Quant au style de l'ouvrage, il est d'une simplicité élégante, ce qui vaut infiniment mieux que d'être placardé de fard à la manière des eulmures de l'école nouvelle. M. Valéry ne cherche point le grandiose, il ne tourmente pas la langue, il ne vise pas à l'effet, il ne monte pas sur les échasses de l'hyperbole, il se contente de montrer ces monumens qui parlent, et ces ruines plus éloquentes que toutes les paroles humaines. Rarement il discute; cependant l'histoire, la philosophie, la littérature trouvent place dans ses récits; mais toutes ses réflexions s'appliquent moins au présent et à l'avenir qu'au passé. Il ne faut pas oublier non plus que c'est sous la restauration qu'il voyage et qu'il écrit.

Il se demande bien qu'elles sont les destinées politiques de l'Italie, il se fait la question, mais il n'ose pas y répondre. C'est le temps qui répondra. L'Italie doit-elle rester éternellement ce qu'elle est sous la main de l'Autriche? doit-elle renaître? doit-elle être plus qu'un cabinet d'antiquités, et le souvenir de sa gloire lui tiendront-ils toujours lieu d'indépendance et de liberté? je ne sais, mais ce qui est certain, ce que les patriotes italiens sont obligés eux-mêmes d'avouer, c'est que l'Italie ne possède pas en elle les rudimens de nationalité qui sont le fondement de l'existence politique d'un peuple. Elle a eu le malheur, pendant tout le moyen-âge, d'être fractionnée, comme l'ancienne Grèce, en une foule de petites républiques hostiles entre elles, et ce morcellement du territoire et de l'autorité, cette rivalité de petits états, cette dislocation de la chose publique devaient avoir pour effet nécessaire de paralyser toute tentative d'organisation dans le sens de l'unité. Ce n'est pas quand un peuple se partage en bandes de *condottieri*, pour faire la guerre au profit de qui le paie, qu'il peut s'élever au rang de nation, et prendre place dans la famille européenne.

L'Italie avait besoin, comme le reste de l'Europe, que ses parties disjointes fussent annexées fortement ensemble par l'action d'un gouvernement central, ou par les soudures de la conquête. Il lui fallait, ainsi qu'à l'Espagne, la main puissante de Napoléon pour la pétrir et la façonner selon l'esprit nouveau; mais l'œuvre commencée par le génie demeura incomprise et inachevée. Les peuples crurent à l'oppression et à la barbarie parce que la civilisation se présentait sous les formes de la guerre; et pourtant, il faut en convenir, ce n'était qu'à l'ombre de l'empire, sous la rude éducation du despotisme, que la patrie italienne pouvait se former. On comprend bien aujourd'hui que la politique anti-féodale de Richelieu pouvait seule fonder l'unité française; on comprendra plus tard l'influence civilisatrice de l'administration impériale. Il faut attendre pour cela, comme nous l'avons dit plus haut, que certains souvenirs s'évanouissent, que les générations compromises disparaissent, et que des plaies encore trop récentes se cicatrisent sous la main du temps.

Laissons donc de côté la question politique, et, puisque l'heure de la régénération n'a pas encore sonné pour l'Italie, puisque la trêve se prolonge entre la domination étrangère et les résistances nationales, imitons Paul Courier, cet artiller héliéniste qui se faufila, entre deux combats, dans la solitude des bibliothèques italiennes, au milieu des vieux manuscrits, et profitons de la paix comme il profita de la guerre. Ceux à qui leur position dans le monde donne les loisirs et les moyens de tout voir par leurs propres yeux, ceux là feront bien, avant de se mettre en route, d'étudier les indications savantes de M. Valéry sur tout ce qui a rapport à l'histoire et à l'archéologie; quant à ceux qui sont obligés de voir par les yeux des autres, et de croire sur parole, ils trouveront dans la lecture que nous leur conseillons tout l'intérêt qui peut remplacer le charme d'un voyage. L'auteur a eu le bon esprit de ne point se mettre en scène lui-même, comme font tant de grands hommes qui se posent fièrement en face de la nature, et tiennent registre pour la postérité de tout ce qui s'est passé dans leur *cœur d'homme* et dans leur *tête de poète*. Il semble, à la manière dont ils se drapent, que l'univers entier ait les yeux fixés sur eux. Leurs impressions sont des drames, leurs pensées sont des événemens, leurs tribulations d'auberge sont de l'histoire. L'un vous dira qu'il jeta une poignée d'argent à la populace d'*Aquapendente*, l'autre que, son lit étant trop court, il fit de son corps un Z; Antony, le sinistre Antony lui-même, vous racontera, avec un luxe étonnant d'éradition culinaire, comment il fit une omelette. Tout cela, je l'avoue, m'intéresse faiblement, et j'aime mieux les livres instructifs, substantiels, pédantesques même, que toutes ces productions fantastiques chamarrées du clinquant de la bijouterie littéraire. Aussi je félicite sincèrement M. Hauman de choisir, pour ses réimpressions, les ouvrages marqués au coin du bon goût et du savoir. M. Hauman rend un véritable service au pays en se faisant l'éditeur des Guizot, des Michelet, des Capefigue, et de tous les écrivains qui mettent des idées graves en circulation. Cela est incontestablement plus moral, plus méritoire que de réimprimer les romans de M. Paul de Cock, ces délicieux romans qui font pâmer les femmes de chambre, et que les cuisinières trouvent si bien écrits. Il est vrai que la question n'a pas seulement un côté moral et littéraire; elle a aussi son côté financier, et les éditeurs de Bruxelles pourraient me répondre, avec Victor Ducange: Monsieur, il y a beaucoup de cuisinières.

Avoir de la philanthropie, du désintéressement et gagner 25 mille livres de rentes en 10 ans sont des problèmes, dit-on, résolus par le docteur Grandeau; nous l'en félicitons et nous sommes persuadés qu'il mérite la vogue dont il jouit, puisqu'il a pour correspondans dans chaque ville, les pharmaciens les plus honorables. (Voir aux annonces).

ANNONCES.

COSTUMES DE BAL et DOMIMOS tout neufs à LOUER au Café Grétry, rue Basse-Sauvinière n° 795. 461

PIANO à VENDRE rue Mouton Blanc n° 634.

VIN DU PAYS à 47 cents la bouteille, 1^{re} cuvée 1834, à 28 cents, rue de la Rose, à la Gosse Bouteille. 74

A LOUER, pour le 1^{er} mars prochain, une MAISON avec jardins et terrasses, situés rue de la Chainé. S'adresser rue devant St-Thomas n° 263, ou il y a à VENDRE DEUX BONS BLUTOIRS et USTENSILES de deux boulangeries. 420

BAISSE DE PRIX
POUR CAUSE D'EDICTALE
N° 578, AU TOURNANT DE St. HUBERT.
On vend au prix de facture et au dessous:
Schals, cotons, draps, toiles, foulards, cotonnets, mérinos napolitains, gilets, mouchoirs, bas, gants, etc. — Epicerie, liquides, etc. 21

MAGASIN

**COSTUMES DE CARNAVAL,
RUE DU POT D'OR N° 699**

Mme. MASSART prévient le public qu'on y trouvera un BEL ASSORTIMENT de masques, dominos et costumes en tous genres.

HABITS ET COSTUMES DE CARNAVAL

A LOUER.

On trouve chez LOUIS-POITRON, rue Jamin St-Rock, n° 324, vis-à-vis l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, un assortiment d'habits et costumes de bal; savoir: Beaux dominos en soie et perkal tout neufs; habits, gilets et culottes d'avocat en velours, soie et satin; habits de vieille femme en soie et coton; habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme ancien modèle, etc., etc.

VENTE.

Lundi 15 février 1836, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie, à l'adjudication publique par licitation:

D'UN JARDIN POTAGER, sis à Ans, sur la route de St. Trond, contenant 4 verges grandes, joignant d'un côté, à M. Louis Houdret, et d'autre à M. Hairs-Hubin, et exploité en partie par la société charbonnière de la bure l'offield.

Ce terrain a 61 pieds de largeur et peut servir à toute construction.
S'adresser audit notaire PARMENTIER. 430

AVIS AUX MÉDECINS.

SIROP ET PÂTE

NAFÉ D'ARABIE

Autorisés par brevet et ordonnance du roi. rue Richelieu, n° 26, chez BELANGRENIER.

La supériorité de ces modernes préparations sur tous les autres pectoraux pour la guérison des RHUMES, CATARRHES ENROUEMENTS, TOUX OPINIÂTRES, COQUELUCHES, ASTHMES, GASTRITES et autres maladies de poitrine et de l'estomac, est attesté par un rapport fait à la faculté de médecine de Paris et par plus de cinquante certificats des plus célèbres médecins, professeurs à cette faculté, médecins du roi, membres de l'académie royale de médecine, médecins en chef de tous les hôpitaux, etc. Ces deux bienfaits et agréables pectoraux ne contiennent ni opium ni acides. Prix 1 franc 25 c. la boîte et 2 francs la bouteille.
Le dépôt est établi chez M. FROIDBISE, rue Pont-d'Île, n° 831. 730

60,000 FRANCS de primes — 5,000 francs par mois par lots de 2,000, 1,500, 1,000 500 francs. — 12 tirages par an. — Chaque souscripteur au DICTIONNAIRE DE CUISINE a droit à un bulletin de prime, chaque bulletin participe à DOUZE TIRAGES.

DICTIONNAIRE DE CUISINE

ET

D'ECONOMIE MENAGÈRE

A L'USAGE DES MAÎTRES ET MAÎTRESSES DE MAISON, FERMIERS, MAÎTRES D'HÔTEL, CHEFS DE CUISINE, CHEFS D'OFFICE, RESTAURATEURS, PATISSIERS, TRAITERS, MARCHANDS DE COMESTIBLES, CONFISEURS, DISTILLATEURS, ÉPICIERS, ETC., ETC.

Contenant l'explication de tous les termes techniques. — Les divers procédés employés dans la haute, moyenne et petite cuisine. — Les menus des repas. — La manière de dresser les plats et de disposer les différents services. — L'art de découper. — L'art du pâtissier, du confiseur et du distillateur. — Les meilleurs moyens à employer pour la conservation des aliments de toute nature, la manière de reconnaître la bonne ou mauvaise qualité des aliments, soit solides, soit liquides, et de toutes les substances qui servent à l'alimentation. — Des observations hygiéniques sur la nature des aliments et sur ce qui regarde leur préparation. — Les parties les plus intéressantes de l'histoire de la cuisine. — Les soins à donner à la cave. — L'indication des meilleurs maisons où l'on doit faire ses provisions. — Enfin, toutes les notions à donner relatives à l'art culinaire et à l'économie ménagère.

AVEC DES LETTRES ORNÉES D'ATTRIBUTS GASTRONOMIQUES,
DES FIGURES INSÉRÉES DANS LE TEXTE ET DE TRÈS-BELLES PLANCHES.
PAR M. BURNET, EX-OFFICIER DE BOUCHE.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

LE DICTIONNAIRE DE CUISINE, composé de quarante-huit feuilles environ, ou 800 pages grand in 8°, sur deux colonnes, paraîtra en vingt-quatre semaines, à partir du samedi, 5 décembre. Les livraisons de deux feuilles se succéderont sans interruption de samedi en samedi.
Chaque livraison sera enveloppée d'une couverture, et les souscripteurs recevront, après la publication du volume, une belle couverture imprimée, avec les titres et les planches.
Les personnes qui souscriront pour douze livraisons, recevront franco, à Paris. — Les envois en province se feront par quatre livraisons, sous un passe-partout qui les couvrira.

PRIX DE LA LIVRAISON DE DEUX FEUILLES, 25 CENTIMES,
40 c. en sus pour la Belgique.

PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET, 6 FRANCS POUR PARIS,
8 fr. 50 c. pour la Belgique.

Le prix du Dictionnaire sera porté à 8 francs, après son entière publication.

ON SOUSCRIT AU BUREAU CENTRAL, A PARIS,

5, RUE DU PONT-DELODI, PRÈS LA RUE DAUPHINE.

A Bruxelles, à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2.

LOCATION AUX ENCHÈRES.

L'administration locale de la commune de Flémalle-Haute procédera au local de ses séances, maison d'école, le jeudi 18 février 1836, aux deux heures de relevée, à la location aux enchères et à l'extinction des feux; trois FOURS-A-CHAUX avec leurs carrières et une CARRIÈRE à PIERRE DE TAILLE, le tout situé à Flémalle-Haute.
Le cahier des charges, clauses et conditions, sera déposé dans ladite salle, à partir du 25 janvier courant. 99

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 18 février courant, à 10 heures du matin, il procédera en son étude, rue Féronstrée, à la VENTE aux enchères publiques des

IMMEUBLES

dont la désignation suit:
1^o Une maison avec étable et dépendances, située au bas Rivage en Pot, commune d'Angleur;
2^o Un jardin d'environ deux perches 17 aunes, vis-à-vis de ladite maison;
3^o Une pièce de terre de 15 perches 24 aunes, sise en la campagne de Kinkempois, à Angleur;
4^o Une terre de 6 perches 74 aunes, sise en lieu dit Renory;
5^o Un pré et oseraie, contenant huit perches 71 aunes, sis sur l'île des Aguesses, commune de Liège;
6^o Et un pré de six perches 53 aunes, situé sur la même île.
S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 122

Emprunt de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse

REMBOURSABLE PAR

5 MILLIONS 127,300 FLORINS.

Le premier remboursement se fera le 15 février 1836 par la répartition suivante:

	Francs
1 obligation sortant pour	107,750
1 idem " " " "	21,550
1 idem " " " "	4,300
1 idem " " " "	2,150
2 de fs. 1080. 2 de fs. 540.	61,250
2 de fs. 270. 20 de fs. 109.	
70 de fs. 87. 900 de fs. 58.	

Total fs. 200,000

On trouvera chez le soussigné des RECONNAISSANCES pour concourir intégralement au remboursement ci-dessus:

PRIX DUNE RECONNAISSANCE 10 FRANCS

Sur dix prises ensemble l'onzième sera délivrée gratis. Le paiement peut se faire en mandats sur Paris, ou sur disposition après réception des titres. Il n'est pas nécessaire d'affranchir. S'adresser directement à

HENRI REINGANUM,

banquier et receveur général à Francfort s/M., 329

REQUETTES

DISPOSITIONS RELATIVES

A LA

RÉORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.

Contenant la loi du 2 janvier 1835, les arrêtés royaux fixant le nouvel uniforme de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de la garde, etc.

Prix: 50 centimes, au bureau du POLITIQUE.

MALADIES D'ARTREUSES

Et guérison des affections chroniques.

Traitement dépuratif de M. J. GRANDEAU, docteur Médecin de la faculté de Paris, connu pour la guérison prompt et radicale des Maladies de la peau et de toutes celles qui proviennent de la BILE, des GLAIRES ou de l'ACRÉTÉ du SANG et des HUMEURS, telles que GALEs répercutées, ERUPTIONS, SCROFULES, PERTES, ULCÈRES, COUPS DE SANG, RHUMATISMES, NÉVRALGIES, PALPITATIONS, CATARRHES DE VESSIE, COLIQUES, GASTRITES, ÉRÉTHISME, IRRITATIONS DE POITRINE, etc. Toutes ces maladies sont décrites avec le plus grand soin dans un MANUEL DE SANTÉ, publié par l'auteur pour les guérir soi-même et à peu de frais; cet ouvrage se délivre gratis à Rotterdam chez M. Joli Junior, ph.; à Amsterdam chez M. Massignac, négl. Kaloustraat 165; à Ath chez M. Rousseau, ph.; à Auvers chez M. Vandevelde, ph.; à Bruges; chez M. Ch. Vanoutrie Pollet, ph.; à Bruxelles chez M. Descordes Gautier, ph.; rue de la Régence; à Courtray chez M. Vander Espt, ph.; à Charleroy chez M. Binard, ph.; à Gand chez M. Masot-Froment, ph.; rue de la Monnaie; à La Haye chez M. Prosper, négl.; à Liège chez Monsieur Lafontaine, négl.; à Mons chez M. Putsage, négl.; à Namur chez M. Desmarêts, négl.; à Philippeville chez M. Poncellet, négl.; à Spa chez M. Tournaye, négl.; à Tournay chez M. Carrette, négl.; à Verviers chez M. Etienne, négl.; à Dordrecht chez M. Brunco, ph.; à Berg-op Zoom chez M. J.-J. Verlinden, ph.; à Helmond chez M. Cuypers, ph.; à Hambourg chez M. J. de Oliveira, ph. 128

BOURSES.

PARIS, LE 10 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour
Cinq pour cent, comptant	108 85	109 05
fin courant	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant	89 15	89 30
fin courant	00 00	00 00
Naples. Cert. Calc., comp.	99 40	99 50
fin courant	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 1 ^{er} nov. comp.	48 0 0	48 3 8
fin cour.	00 0 0	00 0 0
Dte. diff. sans int. compt.	18 1 4	18 3 8
Dte. pass. sans int. compt.	15 5 8	15 7 8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0 0	37 1 2
fin cour.	00 0 0	00 0 0
Emp. royal. J. de juill. 1834.	37 1 2	37 1 2
fin cour.	00 0 0	00 0 0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 0 0	22 1 5
fin cour.	00 0 0	00 0 0
Reate. perp. J. de juill. 1834.	37 3 8	37 1 2
fin courant	00 0 0	00 0 0
Coupons cortès.	00 0 0	00 0 0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	104 0 0	104 0 0
fin courant	000 0 0	000 0 0
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 0 0	103 5 8
fin cour.	0 0 0	000 0 0
Banque de Belgique.	113 0 0	113 0 0

AMSTERDAM, LE 9 FÉVRIER.

Deute active.	55 5 8	Rente française.	00 0 0
différée.	0 0 0	Métalliques.	99 3 4
Billet de chance.	24 13 6	Russie, H. et Cr.	105 0 0
Syndic. d'amort.	96 1 6	Esp. rente perp.	49 1 4
3 1/2.	79 3 4	Naples falconnet.	00 0 0
Soc. de comm.	130 0 0	Bresiliens.	86 3 4

LONDRES, LE 9 FÉVRIER.

3 ^o consolidés.	91 0 0	Escompte.	00 0 0
Bel. em. 1832 C.D.	101 3 1	Différées.	23 7 8
Holl. Dette active.	55 1 8	Passives.	45 5 8
Id. 5 p. c.	00 0 0	Russie.	110 0 0
Portugais, 5 p. c.	83 1 4	Bresil. Emp. 1821.	85 1 2
Id. 3 p. c.	53 0 0	Mexicains, 5 p. c.	38 0 0
Espagne. Cortès.	47 7 8	Colomb.	00 0 0

BRUXELLES, LE 11 FÉVRIER.

Emp. R., fin cour.	101 1 2	Lost. r. av. cour.	97 1 4
pr. a 1 mois	00 0 0	inscrip.	98 1 4
Dette active.	53 1 4	Métalliques.	102 1 4
Emp. de 1832.	98 1 2	Naples.	93 1 4
Act. Société Gén.	80 0 0	Rome.	102 1 4
So. de Com. de cy.	130	Bresil. Rotsch.	86 1 2
Ban. de Belgique	113 7 8	Emp. Ard. 1835.	47 3 8
So. du c. de S.-O.	107 1 4	Emp. Guebh.	000 0 0
S. Hauts-Four.	112 1 2	P. à Am.	00 0 0
Wasme-Hornu.	100 0 0	Fin cour.	00 0 0
Banq. fonc.	95 1 2	D. différée.	48 1 2
S. du Cha. Flenu.	107 1 4	Id. 1835.	24 1 2
Sesslin.	104	Cortès à Paris.	00 0 0
Société nationale.	111 1 2	à Londres.	00 0 0
Gal.-Rus. ad. Br.	60 0 0	Coup. Cortès.	00 0 0
Lévant de Flenu.	100 0 0	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 0 0	Amsterdam.	718 pte.
Sars-Longchamps	102 0 0	Londres ct.	12 7 1 2
Fourn. des Venues	402 0 0	à 2 mois.	11 9 7 1 2
Dette active. Hd.	55 0 0	Paris.	118 pte.
Synd. d'amort.	09 0 0		

MARCHE.

Liège, le 11 février. — Froment, l'hectolitre, 42 82. — Seigle, 9 63.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège